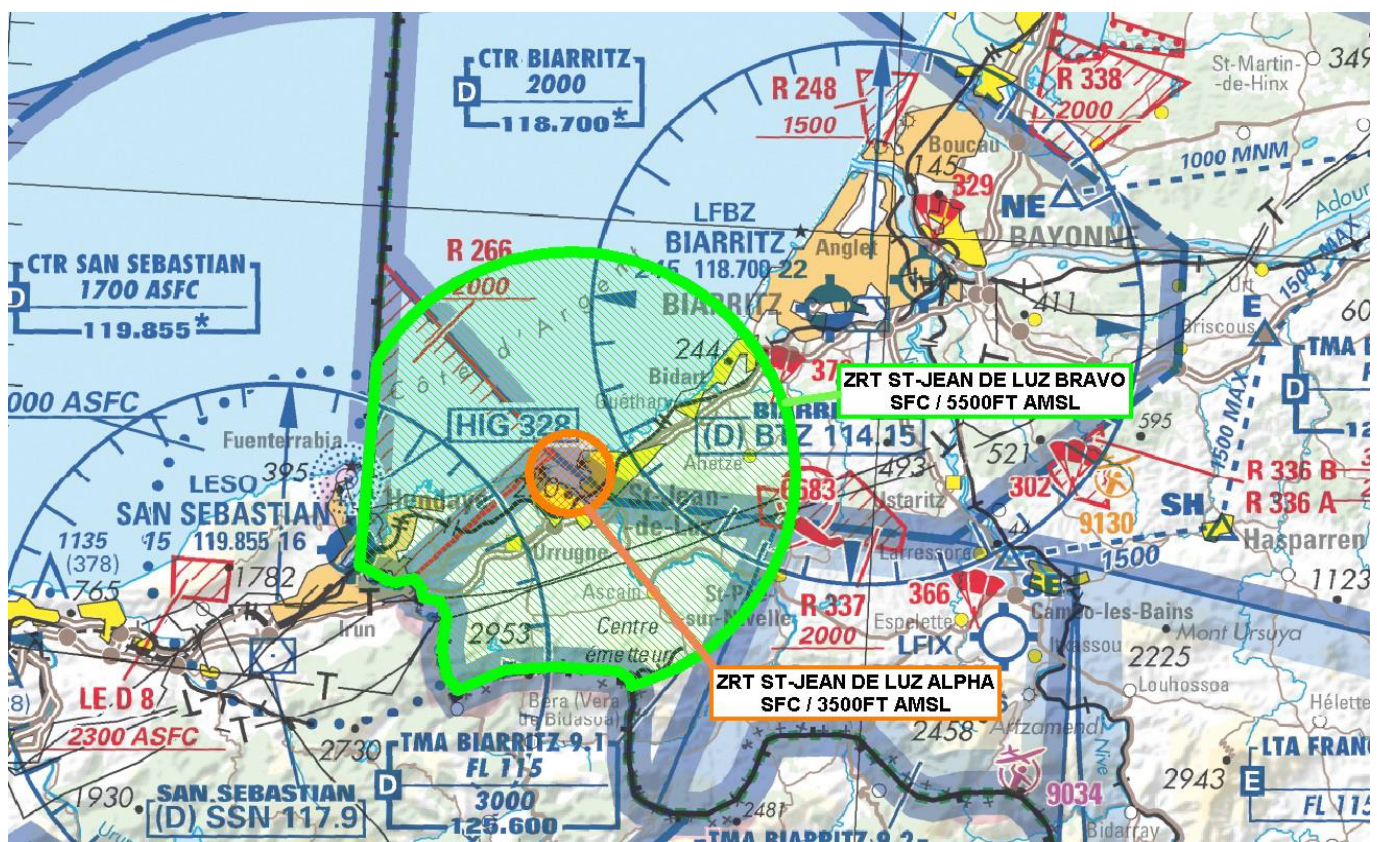


Objet : Création de deux Zones Règlementées Temporaires (ZRT) à St-Jean de Luz dans le cadre d'une manifestation aérienne

En vigueur : Du vendredi 15 mai au samedi 16 mai 2026

Lieux : FIR : BORDEAUX LFBB - AD : BIARRITZ PAYS BASQUE LFBZ

ZRT ST-JEAN DE LUZ



Extrait carte OACI au 1/500 000 - Édition 2025 IGN

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne avec participation de la patrouille de France

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT ST JEAN DE LUZ ALPHA et BRAVO activables :

TOUTES LES ZONES

- Le 15 mai 2026 de 1200 à 1900 - (entraînements)
- Le 16 mai 2026
 - de 0800 à 1100 - (entraînements)
 - de 1200 à 1900 - (manifestation aérienne)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de

- BIARRITZ INFO : 119,175 MHz
- BIARRITZ APP : 125,600 MHz
- BIARRITZ TWR : 118,700 MHz
- SAN SEBASTIAN TWR : 119,855 MHz

GESTIONNAIRES

BIARRITZ TWR

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs participant aux entraînements ou à la manifestation,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies ou du transport médical, ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact avec BIARRITZ TWR qui coordonnera avec le directeur des vols.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : les services d'information de vol et alerte sont rendus par BIARRITZ APP / TWR.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT ST JEAN DE LUZ ALPHA****LIMITES LATÉRALES**

Cercle de 1.00 nm de rayon centré sur 43°23'38"N,
001°40'15"W

LIMITES VERTICALES

SFC / 3500 ft AMSL

ZRT ST JEAN DE LUZ BRAVO**LIMITES LATÉRALES**

43°26'07"N, 001°47'00"W
Arc horaire de 5.50 nm de rayon centré sur 43°23'38"N,
001°40'15"W
43°18'26"N, 001°37'47"W
frontière franco-espagnole
43°26'07"N, 001°47'00"W

LIMITES VERTICALES

SFC / 5500 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Directeur des vols
Tél : 06 19 70 51 74

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les vols IFR au départ et à destination de Biarritz pourront être soumis à des régulations ATFM pendant les créneaux d'activation de la ZRT.